

S'interroger

S'interroger pour définir le besoin stratégique pour son établissement

La stratégie de l'établissement doit guider le choix d'installer un outil logiciel aussi complet qu'ORI-OAI et l'on doit donc s'interroger sur les objectifs poursuivis.

Les objectifs prioritaires sont-ils :

- D'élaborer un **portail de ressources numériques** pour :
 - faire connaître largement les ressources numériques de l'établissement ?
 - faire utiliser les ressources numériques pour la pédagogie (cours, exercices, ...)
 - faire utiliser les ressources numériques pour la recherche (thèses, publications scientifiques) ?
 - faciliter l'accès à l'information avec un moteur de recherche aux multiples possibilités pour augmenter la qualité des recherches documentaires ?
 - augmenter la présence de l'établissement sur les moteurs de recherche du web ?
 - mutualiser des moyens et donc des coûts au sein de l'établissement en installant un outil unique qui peut se décliner en autant de moteurs de recherche que nécessaire ?
 - mutualiser des moyens au sein d'un réseau d'établissements, au sein d'une université numérique ?
 - ...
- D'élaborer une **archive institutionnelle** pour :
 - développer la notoriété et l'image de l'établissement, de ses laboratoires de recherche ?
 - développer la présence de l'établissement dans les moteurs de recherche des publications scientifiques ?
 - montrer un patrimoine numérique riche et unique ?
 - préserver, de façon pérenne, des contenus numériques ?
 - valoriser, par le référencement et l'indexation un patrimoine ignoré qu'il faudrait faire connaître ?
 - ...

Les objectifs de l'intégration d'ORI-OAI dans un établissement peuvent donc être différents selon que l'on se sert de cet outil dans la perspective d'un portail de ressources numériques ou dans celle d'une archive institutionnelle.

Dans le cas d'un portail de ressources numériques, ORI-OAI permet d'un côté la publication des ressources produites par l'établissement et de l'autre il constitue un moyen de diffuser et de partager ces ressources avec d'autres établissements et institutions, grâce notamment au protocole OAI-PMH.

Dans le cas d'une archive institutionnelle, la publication, la diffusion et le partage des ressources sont également possibles, mais un autre objectif vient se greffer, puisque l'outil garantit la conservation du patrimoine documentaire de l'établissement ou de l'institution. L'intégration d'ORI-OAI dans l'établissement concrétise alors une volonté politique de valorisation et de préservation du patrimoine documentaire.

Cette phase, préalable, de questionnement est donc importante pour bien définir le projet.